



KOBANÉ
A ÉTÉ
LIBÉRÉ



UN DÉTAIL ?

LES CAMPS :
UNE LEÇON
POUR
L'HISTOIRE ?



LES GENS DU
VOYAGE ONT
FAIT LEUR
COLLOQUE



JE SUIS
CHARLIE



Différences

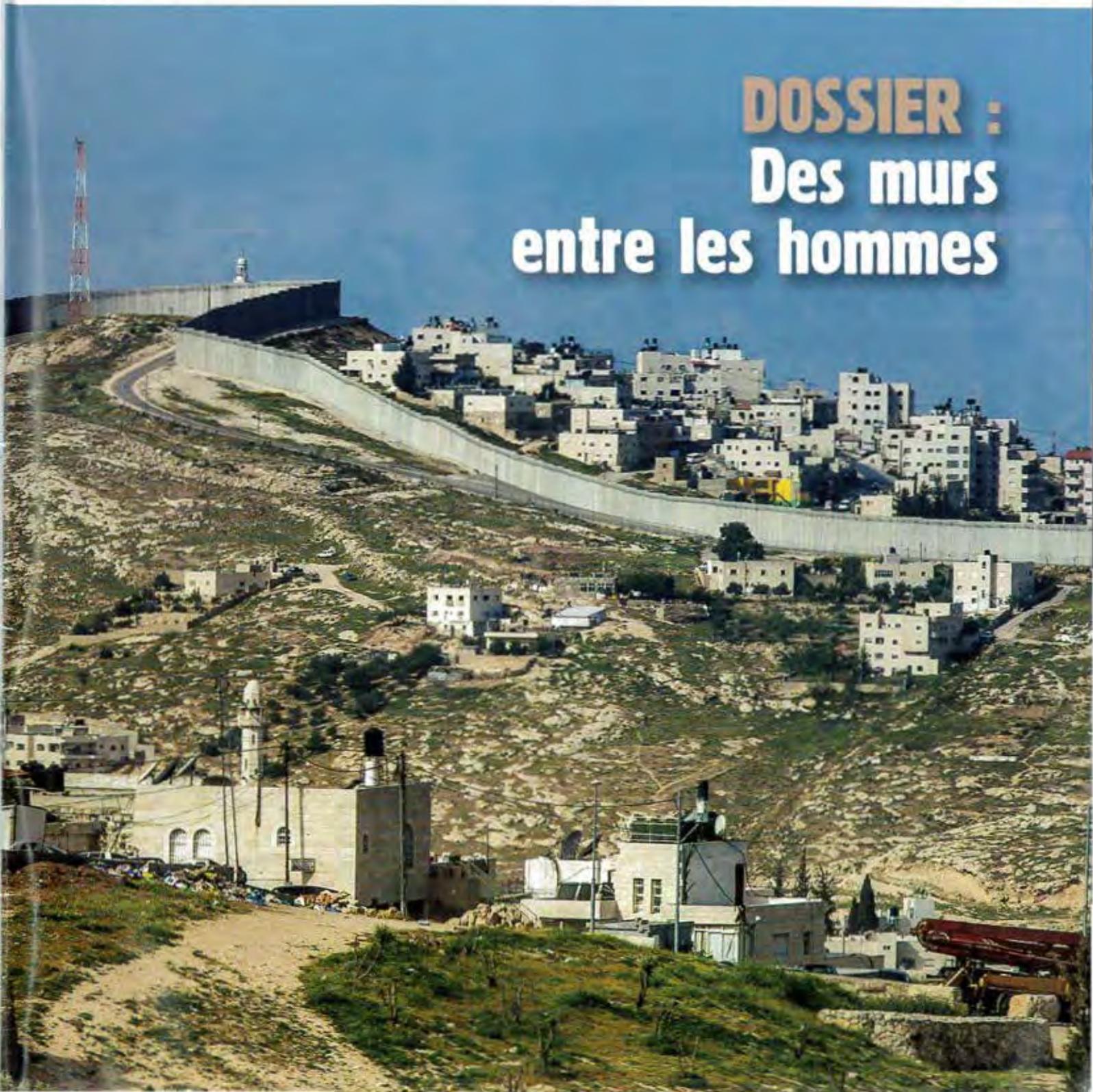
mrap

N°292

Janvier / Février / Mars 2015

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER : Des murs entre les hommes



SOMMAIRE

EDITO

- 3 Déclaration du Bureau exécutif du MRAP : ce que nous sommes

INTERNATIONAL

- 4 Kobané, la « Stalingrad kurde » a été libérée

MÉMOIRE

- 5 Libération des camps, une leçon pour l'Histoire ?

DOSSIER

- 7 Des Murs entre les hommes
8 La Guerre aux Migrants en Méditerranée : après "MARE NOSTRUM", retour à FRONTEX
8 Dans les mailles des frontières high-tech
10 Mayotte : un mur dans l'océan Indien
11 Le mur entre le Mexique et les Etats-Unis
12 Le Mur en Palestine
13 Sahara occidental : une cicatrice dans le désert
15 Le mur entre l'Inde et le Bangladesh

GENS DU VOYAGE

- 16 À Rennes le 4 octobre dernier
« Les gens du voyage ont fait leur colloque »
18 Les Coquetiers à Bobigny : construire ou détruire ?
19 Loi du 3 janvier 1969
19 Le défenseur des droits demande une réforme du statut des gens du voyage

HOMMAGE

- 20 René Vautier, le Chaoui de Bretagne
20 Le livre de Charles Palant, co-fondateur du MRAP

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 21 La Cour de Babel, séances débat à Vitrolles
21 Réunion régionale MRAP du 8 novembre 2014
22 Soirée débat, la lutte au féminin

CHARLIE HEBDO

- 23 Hommage à Charlie
24 Communiqué de presse : « Restons Charlie »

Photo de couverture : ©Rostislav Glinsky Fotolia
Mur séparant Israël et la Palestine

« Différences »
Numéro 292

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :
Jean-Claude Dulieu

Rédaction :
Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :
Michelle Fougeron,
Dominique Deltour,
M.G. Guesdon

Administratrice :
Marie-Annick Butez

Conception/Impression :
Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10

Dépôt légal :
Juillet 2007

Ces communautaristes qui sapent le vivre ensemble

Paris, le 24 février 2015

Sur Europe1, le lundi 23 février 2015, Roger Cukierman, Président du CRIF, déclarait « toutes les violences aujourd'hui sont commises par des jeunes musulmans ». Cette déclaration scandaleuse et stigmatisante faisait de la violence une spécificité musulmane ; elle incitait donc à la haine.

Dans la même émission, il considérait que Marine Le Pen est « irréprochable personnellement ».

Ce label de respectabilité s'appliquait à celle qui le 27 janvier 2012, faisait le pas de deux dans le bal annuel des corporations pangermanistes, grand raout annuel de la peste brune européenne, ceci le jour même de la « Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Déjà en 2002, lors des élections présidentielles, Roger Cuckierman formulait une effarante déclaration raciste dans le journal Haaretz affirmant que le vote Le Pen constituait « un message aux musulmans leur indiquant de se tenir tranquilles ».

Dès lors une question doit être posée : comment les premiers représentants de l'État ont-ils pu représenter la République dans un dîner annuel du CRIF dont le président venait de faire une telle déclaration attisant la haine raciale.

Leur présence dans ce dîner devenait alors la caution officielle des débordements communautaristes du président du CRIF et de son mouvement. Cela ne peut qu'entretenir d'autres comportements communautaristes, antisémites ceux-là.

En cette période dramatique, après la tragédie de Charlie et de l'épicerie Casher, après le saccage d'un cimetière juif, après les nombreux actes anti-musulmans, il y aurait tant besoin d'un message rassembleur !

Ni le Président du CRIF, ni les officiels présents n'ont aidé à ce message.

S'il y a eu un esprit du 11 janvier, le Président du CRIF et ses invités sont apparus comme ses fossoyeurs quelques semaines plus tard.

Il nous appartient de réaffirmer l'urgence de la lutte contre toute les formes de racisme, sans hiérarchisation, sans concurrence communautariste mortifère pour le vivre ensemble.

Déclaration du Bureau exécutif du MRAP CE QUE NOUS SOMMES

Nous sommes musulmans, nous sommes juifs, nous sommes Charlie, nous sommes policiers, nous sommes chrétiens, nous sommes infidèles athées, nous sommes homosexuels, nous sommes les Roms ...

Nous sommes musulmans quand des mosquées et des carrés musulmans sont saccagés. Nous sommes musulmans face aux Zemmour et Houellebecq. Nous sommes musulmans quand monsieur Tesson, Torquemada halluciné, se lance dans des imprécations anti-musulmanes « Il faut le dire ! Ce sont les musulmans le problème en France ! » tombant ainsi sous le coup de la loi

Nous sommes juifs quand une enfant juive reçoit une balle dans la tête. Nous sommes juifs quand les clients d'un commerce casher sont abattus parce que juifs. Nous sommes juifs quand des tombes juives sont taguées

Nous sommes Charlie quand la Kalachnikov fauche le crayon insolent pour délit de blasphème. Nous sommes Charlie quand les hypocrites condamnent le crime en l'accompagnant d'un « oui mais » odieux et d'un procès en sorcellerie pour islamophobie.

Nous sommes policiers, quand ceux qui protègent les journalistes, la liberté de la presse, nos libertés sont assassinés.

Nous sommes homosexuels, quand ils sont victimes de rejets et de violences. Nous sommes homosexuels quand l'intégrisme religieux toutes tendances confondues fait descendre des centaines de milliers d'obscurantistes dans la rue contre l'égalité des droits.

Nous sommes chrétiens quand des fanatiques, ailleurs dans le monde, massacrent ceux qui se réclament du Christ.

Nous sommes les « infidèles athées » quand ils sont pourchassés ou passibles de la peine de mort comme dans certains pays musulmans. Nous sommes athées quand des extrémistes religieux ici, veulent soumettre la liberté d'expression des non-croyants à leurs dogmes et leurs interdits, dans l'art ou la presse.

Nous sommes les Roms souvent détestés, expulsés, maltraités. Nous sommes les Roms qui fédèrent toutes les exclusions. Nous sommes les Roms poussés dans les interstices d'une société qui les méprise. Nous sommes les Roms qui fédèrent tous les rejets.

Nous sommes la France qui n'accepte plus que les politiques d'Etat successives laissent des pans entiers d'une jeunesse discriminée et marginalisée au bord du chemin comme autant de proies livrées aux prédateurs du fascisme religieux.

Nous sommes la France laïque. Nous sommes la France plurielle avec ses opinions, ses philosophies, ses croyances ou non-croyances parfois contradictoires, souvent opposées, mais procédant d'une même République encore trop imparfaite mais que nous voulons égalitaire et pour tous.

Nous sommes ceux qui refusons tous les fondamentalismes. Nous sommes ceux qui luttons contre tous les racismes, sans hiérarchisation, sans concurrence des mémoires.

Paris, le 17 janvier 2015

Après 135 jours de combats acharnés, Kobané, la « Stalingrad kurde » a été libérée



Le 16 septembre 2014, l'offensive de « l'État islamique » contre la ville kurde de Kobané, l'un des 3 cantons du Rojava (Kurdistan syrien) était lancée. Lourdemment équipée grâce aux armes récupérées en Irak (notamment à Mossoul) les djihadistes avaient pu progresser facilement sans rencontrer de résistance et sans que la « communauté internationale » ne réagisse malgré les massacres et atrocités commis en Irak à l'encontre des Yézidis, des chrétiens et des autres minorités. Le Rojava, symbole de démocratie dans la Syrie martyrisée, où sous contrôle kurde, avait été mises en place l'égalité hommes/femmes, l'égalité entre toutes les composantes ethniques ou religieuses, n'était pas acceptable aussi bien aux yeux des forces obscurantistes de l'E.I qu'à ceux de la Turquie qui ne supportait pas une autonomie kurde à ses frontières.

Le 4 octobre, le drapeau noir de DAESH flotte sur Kobané qui devait tomber, ce n'était plus qu'une question d'heures, affirmaient la plupart des médias. Ce jour là, dans la manifestation parisienne de soutien à Kobané, les Kurdes nous ont dit « Kobané ne tombera pas et nous fêterons le prochain Newroz (Nouvel An kurde, symbole de la résistance kurde, le 21 mars) à Kobané ». Kobané a été libérée avant ce 21 mars.

Pendant plus d'un mois, les combattants et les combattantes kurdes des YPG (unités de protection du peuple) se sont retrouvés seuls, avec un armement dérisoire, face aux djihadistes lourdement armés. Les 30 et 31 octobre, environ 400 hommes de l'ASL (Armée Syrienne Libre), ainsi que 155 peshmergas irakiens envoyés par le Gouvernement régional du Kurdistan sont venus en renfort. Le 5 décembre, un nouveau détachement de peshmergas équipés d'armes lourdes a rejoint Kobané malgré la Turquie qui tentait d'empêcher leur passage. L'armée turque a même tiré sur les militants du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) qui voulaient aller combattre auprès de leurs frères et sœurs de Kobané, faisant des dizaines de morts.

Le PKK a été le seul à venir immédiatement en aide à la population de Kobané comme il l'avait fait pour sauver les populations yézidiennes encerclées sur le mont Sinjar au mois d'août. Pourtant, le PKK est toujours inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union Européenne, ses sympathisants sont poursuivis en France : fin novembre, dix Kurdes comparaissaient devant la cour d'appel de Paris. Il leur reproché d'avoir collecté des fonds pour le PKK et ils risquent dix ans de prison. Ceux qui combattent pour la liberté, contre la barbarie, ne sont pas des terroristes. Le double langage de la

France doit cesser, le PKK doit être retiré de la liste des organisations terroristes !

Aujourd'hui, Kobané n'est plus que ruines ; les 2/3 de la ville ont été rasés « On avance sur un champ de parpaings (...) un seul olivier plein de poussière est encore debout » témoigne un journaliste de France Info. Il est du devoir de l'Union Européenne d'aider à sa reconstruction. 200 000 réfugiés se trouvent dans le Kurdistan turc, uniquement pris en charge par les municipalités kurdes.

« Nous ne laissons rentrer aucun réfugié jusqu'à nouvel ordre », a indiqué à l'AFP un responsable de l'agence gouvernementale turque, après avoir tenté d'empêcher leur entrée. Les réfugiés doivent pouvoir retourner chez eux ! Le MRAP quand à lui continuera à soutenir les justes revendications du peuple kurde, comme il l'a toujours fait. Nous avons une pensée émue pour les journalistes de Charlie, en particulier par Charb qui au mois d'octobre avait écrit « aujourd'hui, je suis kurde, je pense kurde, je parle kurde, je chante kurde, je pleure kurde ». A l'annonce de la victoire de Kobané, sans doute aurait il écrit « ma joie est kurde ».

Renée Le Mignot
co-présidente du MRAP,
chargée des questions internationales



Le soixante dixième anniversaire de la libération des camps. Une leçon pour l'Histoire ?

Le 27 janvier 2015 marquera le soixante dixième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. C'est cette date qui a été choisie par le conseil de l'Europe puis par les Nations unies pour commémorer la libération de tous les camps nazis en indiquant que la Shoah devait être enseignée dans les écoles. Même si les mots sont trop dérisoires dans de pareilles circonstances, le MRAP tient à rendre hommage à ces millions d'hommes, de femmes en majorité juifs, mais aussi tziganes, Roms, handicapés, franc maçons et résistants assassinés lâchement pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Soixante dix ans plus tard l'Europe doit de souvenir.

Sur le plan historique, la libération des camps a pris un peu plus de huit mois (septembre 1944 - début mai 1945) mais les derniers mois ont été pour beaucoup de déportés les mois les plus terribles de leur calvaire. Devant l'avance des alliés de l'est comme de l'ouest les nazis évacuèrent ce qu'il restait de déportés valides pour les disperser vers les camps du centre de l'Allemagne (Buchenwald, Dachau, Bergen-Belsen), la plupart du temps à pied, sous la neige ou en trains non bâchés. Beaucoup, à bout de force, moururent d'épuisement ou assassinés par les SS dont la plupart croyaient encore en la victoire de l'Allemagne. Si bien qu'à l'arrivée des alliés de nombreux camps de l'est (Maidanek, Auschwitz) ou de l'Ouest (Struthof) étaient vidés de leurs détenus, transférés vers d'autres camps plus éloignés des lignes de front. Quelques déportés retrouvèrent la liberté alors qu'ils étaient encore sur les routes d'évacuation. Ultime lâcheté des gardiens assassins ; pour éviter de montrer au monde leurs horreurs exterminatrices, ils s'attachèrent à détruire tout ce qui témoignait de leurs exactions en faisant sauter ou en incendiant les chambres à gaz et les fours crématoires. Dans les camps encore peuplés



de détenus, les troupes alliées découvrirent des déportés malades, épuisés, mourant de faim, subsistant tant bien que mal au milieu de cadavres laissés à l'abandon. Et pourtant l'histoire de la déportation ne s'arrête hélas pas à la libération des camps. Les rares rescapés de cette période de cauchemar mirent pour certains plusieurs mois pour regagner leur patrie où ils furent parfois accueillis, comme en Pologne, avec haine et hostilité. Ayant tout perdu, il fut impossible pour la plupart de renouer avec le fil de leur existence. Pourtant dans un souci de donner une leçon à l'histoire le 19 avril 1945, 21 000 rescapés de Buchenwald-Dora eurent le courage de faire le serment solennel, jurèrent que leur martyr ne sera jamais oublié et qu'ensemble les survivants combattront les fléaux que sont pour l'humanité : le fascisme, l'antisémitisme, le racisme et la haine de l'autre.

En France les survivants furent matériellement bien accueillis mais après les quelques procès et épurations rapides d'après guerre, dans un souci de « réconciliation nationale », les dirigeants de la 4^{ème} république

s'empressèrent d'ériger un mur de silence sur le génocide nazi ouvrant ainsi la voie aux premiers négationnistes et falsificateurs de l'Histoire (Rassinier, Bardèche). Une humiliation de plus qui constitue une offense à ces victimes innocentes. Ce n'est que vers les années soixante, avec le procès Eichmann à Jérusalem et plus encore dans les années quatre vingt avec, en France, les procès Barbie, Touvier et Papon que la conscience collective a pu appréhender la dimension du désastre. Ce qui, hélas, n'empêcha pas le développement des forfaits racistes.

Soixante dix ans après où en sommes nous ? L'année 2013 comptabilise pas moins de 423 actes antisémites recensés et ce chiffre a doublé en 2014. Les récents attentats de Créteil, Bruxelles et Toulouse sont là pour nous le rappeler douloureusement. Un parti d'extrême droite relaye ce discours antisémite avec « le détail » de Le Pen ou des allégations antisémites envers le chanteur Patrick Bruel. Ces allégations n'ont jamais été condamnées par sa fille pour leur antisémitisme. Pour la famille Le Pen l'antisémitisme n'est pas un « détail ». Le vieil antisémitisme

qu'il soit religieux ou raciste n'a pas disparu bien au contraire. En particulier le thème du juif associé au capitalisme international est plus que jamais attisé par les gesticulations d'individus comme Dieudonné ou Soral libérant en cela la parole antisémite et négationniste.

Elle est aussi vectorisée par des partis ouvertement néo nazis comme l'Œuvre Française de Yvan Benedetti dissoute en 2013, Le Bloc identitaire de Fabrice Robert, ou encore Troisième voie, dirigée par Serge Ayoub, connu aussi sous le nom de Batskin. Enfin, et ce phénomène est récent, la parole raciste se libère sur internet.

A côté des sites ouvertement néonazis ou des blogs de réseaux « sociaux » qui prônent ouvertement l'antisémitisme et/ou l'islamophobie, il existe des sites mercantiles qui réhabilitent la notion de « race » en vous proposant par exemple de déterminer votre origine juive par une analyse ADN. Alors maintenant que faire ?

D'abord une inquiétude. Lors de l'attentat de la rue Copernic en 1980 une manifestation à l'appel du MRAP avait groupé plusieurs centaines de milliers de personnes dans les rues de Paris. La profanation du cimetière juif de Carpentras en 1990 a donné lieu à une manifestation imposante avec la participation du Président Mitterrand ; l'affaire du « détail » de Jean Marie Le Pen en 1987 (je crois que [l'existence des chambres à gaz] est un point de détail de l'histoire) a été suivie d'un grand rassemblement de protestation

à Paris et une condamnation de son auteur en 1991.

Force est de constater que les derniers attentats et déclarations antisémites n'ont pas suscité de manifestations d'envergures. Il faut donc que nous, antiracistes, nous nous réappropriions ce combat contre « la bête immonde » par la formation dès la petite école et une manifestation visible de nos idéaux à travers nos comités locaux. Certes le type d'action à mener pour mobiliser a changé car, outre les poursuites judiciaires, il nous appartient de trouver de nouvelles ripostes mobilisatrices.

Dans ce bref article nous avons surtout parlé d'antisémitisme car il a largement défrayé la chronique dans la dernière période, mais bien évidemment ce combat nécessaire ne doit pas être déconnecté de tous les autres combats quotidiens contre le racisme : les sans papiers, les expulsions, les Rroms, l'islamophobie ou plus généralement le soutien à toutes les victimes du racisme quels qu'en soient les auteurs, quels qu'en soient les victimes.

En effet le racisme est un phénomène global. Bien sûr l'Africain, l'Arabe, le Juif, le Rrom ont une histoire différente mais chacun vit douloureusement leur ciblage par les racistes et leur souffrance appartient à tous les hommes.

Rappelons-nous que le serment de Dora appelait à la mobilisation et la plus belle manière d'honorer ce serment est de nous en souvenir pour vaincre le racisme.

Pierre KRAUSZ

Etes-vous juif?

Avez-vous des racines juives? Etes-vous ashkénaze ou séfarde? Etes-vous un Levi ou un Cohen?

Un test ADN par IGENEA vous permettra de préciser une éventuelle origine juive.

IGENEA Basic

EUR 199.-

commander

Commandé par 9% des clients pour les analyses d'origine.

IGENEA Premium

EUR 449.-

commander

Commandé par 75% des clients pour les analyses d'origine.

IGENEA Expert

EUR 1099.-

commander

Commandé par 10% des clients pour les analyses d'origine.

» Quel est le bon test pour moi?

La judaïcité est-elle plus qu'une religion? Y-a-t-il un "gène juif"?

Voici une page internet d'une officine basée à Zurich qui vous propose, moyennant finances, un test ADN pour appréhender votre identité juive. Aberrant ! Les convertis au judaïsme modifient ils leur ADN en changeant de religion ?

Antisémitisme, antijudaïsme, race et histoire

C'est en 1879 que ce mot antisémitisme apparaît pour la première fois sous la plume d'un pamphlétaire très antijuif répondant au nom de Wilhelm Marr.

Ce terme parfaitement inadéquat connaît vite un engouement inattendu. Pour le petit Larousse (édition 1906) c'est « la doctrine de ceux qui sont opposés à l'influence des Juifs » qui devient au début des années 80 « la doctrine [...] d'hostilité à l'égard des juifs » alors que pour le Robert (édition 1958) l'antisémitisme est « la lutte contre le sémitisme ». En fait aujourd'hui l'antisémitisme désigne le racisme qui vise les juifs. Ça n'a jamais signifié rien d'autre que cela et surtout pas comme on l'entend parfois « raciste envers les sémites » pour deux raisons :

- 1) parce que il n'y a pas de « race sémite » au même titre que la notion de races humaines est antisémitique et raciste comme nous l'avons souvent rappelé au MRAP,
- 2) parce que on peut à la rigueur parler de « langues sémitiques » et là n'est pas notre propos.

Avant le 19^{ème} siècle on avait donc affaire essentiellement à de l'antisémitisme religieux ou antijudaïsme. Jusqu'à la fin du moyen âge la notion de race ne figurait pas dans les textes chrétiens. À la fin du 15^{ème} siècle apparaît pour la première fois la notion de « race juive » avec l'inquisition espagnole. Cette notion de « pureté du sang » restera encore pendant trois siècles l'apanage de la péninsule ibérique.

C'est seulement au 19^{ème} siècle que cette nouvelle dimension de l'antisémitisme devait vraiment apparaître avec le développement de l'antisémitisme raciste où les juifs n'étaient plus seulement considérés comme les adeptes d'une religion honnie mais aussi comme une « race » avec des traits physiques et moraux considérés comme une tare génétique. C'est dans ce contexte que l'on vit poindre l'affaire Dreyfus ou les horreurs de la seconde guerre mondiale.

Pierre Krausz

Des Murs entre les hommes

Le 9 novembre 1989, le Mur de Berlin s'ouvrait sous la pression de la foule. Ce mur, haut de 3,5 mètres, long de 155 kilomètres autour de Berlin ouest avait été construit par les autorités de la RDA dans la nuit du 12 au 13 août 1961. A l'époque, on comptait une dizaine de murs frontaliers. En 2014, au moment de la commémoration de la chute du Mur de Berlin, les Murs de séparation prolifèrent : on en compte une cinquantaine. Les prétextes sont divers : lutter contre l'immigration, se « protéger » contre le terrorisme, les conflits, les trafics ; ils conduisent à séparer les peuples, à renforcer les tensions, la méconnaissance et la crainte de l'Autre ; ils provoquent des tragédies et des morts parmi celles et ceux qui tentent de les franchir. Ce sont des ponts de la solidarité et de la coopération qu'ils faut construire entre les peuples et non des murs qui sont tous des « Murs de la honte ».

D'après Marcello Di Cintio (voir dossier sur les murs dans le Courrier international du 6 novembre 2014) : « Grâce à la technologie, les obstacles aux échanges commerciaux, aux voyages et à la communication ne cessent de tomber et pourtant notre monde n'a jamais été aussi divisé physiquement par des lignes de briques, de barbelés et d'acier. En 1973, un psychiatre allemand a même donné un nom à cette pathologie "Mauerkrankheit", la maladie du mur.

Pour contrôler nos frontières, nous avons inventé des systèmes qui infligent des blessures physiques à ceux qui essaient de les déjouer. »

Dans le journal romain l'Espresso, on peut lire sous la plume du journaliste Gigi Riva « Là où aucune barrière physique ne s'est dressée, des barrières mentales, d'autant plus difficiles à abattre qu'elles sont invisibles, ont poussé. Les murs offensent l'éthique autant que l'esthétique. Ces murs sont édifés dans un seul et unique but : séparer les vivants. »

En plus des murs qui feront l'objet d'articles spécifiques dans ce numéro de Différences, on peut relever :

- le fil de fer barbelé d'une dizaine de kilomètres, le long du fleuve Evros entre la Turquie et la Grèce,
- un mur fraîchement érigé entre la Turquie et la Bulgarie destiné à stopper l'arrivée d'émigrés clandestins,
- le mur de Nicosie (Chypre) entre la partie grecque et la partie turque,
- le mur (3300 km) entre l'Inde et le Pakistan ainsi qu'entre le Pakistan et l'Afghanistan (2400 km)
- un mur entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan,
- en Afrique une clôture électrifiée a été mise en place entre le Botswana et le Zimbabwe.

Renée Le Mignot

La Guerre aux Migrants en Méditerranée : après "MARE NOSTRUM", retour à FRONTEX

Si en 2011, comme l'indique Olivier Clochard dans l'article ci-dessous, "ce sont près de 2 000 personnes qui ont perdu la vie en Méditerranée" (tandis que, cette même année, quelque 70 000 migrants avaient fui leurs pays lors des "printemps arabes"), la sinistre litanie des statistiques a continué de s'écrire. Pour l'année 2014, selon les chiffres du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), la traversée de la Méditerranée a coûté la vie à au moins 3 420 migrants ou demandeurs d'asiles, sur les plus de 207 000 qui ont tenté de trouver refuge en Europe, cherchant à fuir les conflits qui continuent de faire rage de la Lybie à la Syrie et l'Irak, en passant par l'Ukraine. Il est notoire que ce sont désormais près de 80 % des départs qui ont lieu à partir des côtes de la Lybie pour rejoindre l'Europe via Malte et l'Italie. Parmi ces migrants et réfugiés, il a été dénombré 60 051 Syriens et 34 561 Erythréens tentant d'échapper à une guerre et des répressions de plus en plus féroces.

Pendant toute la période au cours de laquelle - après les pires tragédies de Lampedusa et de Malte en octobre 2013 - deux naufrages ayant fait plus de

400 morts - l'Italie a mené l'opération de secours en mer "Mare Nostrum" (appellation latine de la Méditerranée), des milliers de vies humaines ont ainsi pu être sauvées. Faute de soutien d'autres pays de l'UE, l'Italie a décidé de ne pas la poursuivre au-delà de la fin 2014. Une partie des membres de l'UE ont cependant accepté de participer à la nouvelle opération "Triton". Mission gérée par Frontex ("Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union Européenne"), elle sera limitée à la surveillance de la frontière extérieure de l'UE en Méditerranée.

L'article ci-après d'Olivier Clochard, "Dans les mailles des frontières high-tech", en décrit les multiples modalités. Le Réseau MIGREUROP, dont fait partie Olivier CLOCHARD, est un réseau européen et africain de militants, chercheurs et associations dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne. **Migreurop compte 45 associations et 49 membres individuels dans 17 pays du Moyen Orient, d'Afrique et d'Europe.**

Notes:

- 1- La présentation de l'Atlas des Migrations publié par le Réseau MIGREUROP est accessible sur le site : www.migreurop.org/IMG/pdf/CP_Atlas_de_migrants_MIGREUROP.pdf
- 2- Olivier CLOCHARD, enseignant et chercheur, est Chargé de recherche au CNRS et Docteur en géographie. Il a dirigé la publication par le Réseau Migreurop de "l'Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires européennes", dont la version française a été publiée en novembre 2012 chez Armand Collin.
- 3- La version anglaise 2013 de l'Atlas "The Atlas of Migration in Europe", co-édition "MIGREUROP - New Internationalist" est présentée sur <http://newint.org/books/maps-and-atlases/atlas-of-migration/#sthash.Wr6VToYU.dpuf>.
- 4- L'Atlas est disponible pour la liseuse Kindle : www.amazon.fr/Atlas-migrants-Europe-migratoires-europ%C3%A9ennes-ebook/dp/B0050JCNF2
- 5- Le Réseau Migreurop : www.migreurop.org/rubrique378.html

Bernadette HETIER, co-présidente du MRAP

Dans les mailles des frontières high-tech

L'Union européenne (UE) est perçue, pour des millions de personnes fuyant la pauvreté ou la guerre, comme une terre de protection et/ou un « eldorado » de bien-être économique et social. Pour nombre d'entre-eux, arriver à bon port est une odyssee de longue haleine, car des dispositifs jalonnent leur parcours migratoire qui peut se solder par un retour au point de départ. Cette situation est le reflet d'une politique migratoire restrictive, transformant l'image de

l'UE en une forteresse qui n'est pas imprenable. Mais les conséquences demeurent tragiques, en 2011 ce sont près de 2 000 personnes qui ont perdues la vie en mer Méditerranée, et ces drames ont peu fait l'actualité à la différence des 100 000 personnes interceptées à la frontière gréco-turque ou des 56 000 exilés qui sont arrivés sur les côtes méridionales de l'Italie, principales portes d'entrée de l'UE dont l'île de Lampedusa fait figure d'emblème.

La biométrie au service de la politique européenne des visas

Tout d'abord nombreux sont les migrants qui doivent affronter une réalité administrative dans leur propre pays. Depuis mars 2001, une directive européenne fixe la liste de pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visas pour franchir les frontières extérieures des États membres. Avant les douaniers et les policiers aux frontières de l'UE, les agents consulaires européens à l'étranger sont les

premiers contrôleurs. Une instruction consulaire commune de décembre 2002 leur demande de détecter « les candidats à l'immigration qui cherchent à pénétrer et à s'établir dans le territoire des parties contractantes, sous le couvert de visa pour tourisme ». Cette stratégie vise à évaluer les « risques migratoires », les services consulaires s'arrogeant la liberté de définir des critères discrétionnaires. Si le Code communautaire des visas du 13 juillet 2009 prévoit l'harmonisation des procédures, chaque consulat a la possibilité d'exiger des pièces supplémentaires. Face à ces diverses procédures, les migrants déposent parfois successivement des demandes dans plusieurs consulats. Pour éviter le « visa shopping », les États membres utilisent depuis 2008 le Système d'Information sur les Visas (VIS) qui a recours à la biométrie, une technologie qui occupe une place grandissante dans l'établissement des politiques migratoires européennes. Après que les consulats des pays d'Afrique du Nord aient été les premiers connectés au système, toutes les autres chancelleries européennes devraient être reliées au VIS d'ici 2014. À terme, ce dispositif deviendra la plus grande base de données biométriques au monde. Tous ces consulats seront aussi en lien avec les postes frontières extérieures de l'espace Schengen, et des connections pourraient être envisagées avec Eurodac et le Système d'Information Schengen de seconde génération (SIS II), une fois que ces trois dispositifs seront sous l'autorité de la nouvelle Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Dans ce climat de suspicion permanente, l'UE concède à certains pays la possibilité de signer des accords de facilitation de visa, mais en contrepartie ces derniers doivent aussi signer des accords de réadmission communautaires permettant de renvoyer, non seulement des ressortissants des pays signataires en situation « irrégulière », mais aussi des migrants ayant transité par leur territoire.

La Russie est le premier État avec lequel, en 2003, l'UE a négocié ce type de traité. La réadmission devient ainsi une condition pour obtenir les facilitations de visas. En 2007, la Commission européenne a proposé que le processus de facilitation des visas soit basé sur les « roadmaps » pour définir les conditions à remplir par les États qui prétendent à la conclusion de l'accord de libéralisation de visas. Parmi les



premiers pays, il y a eu la Macédoine, le Monténégro et la Serbie qui ont dû introduire de nouveaux passeports biométriques et renforcer leur coopération avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE (Frontex).

Contrôler avec des robots et des drones

L'agence Frontex créée en octobre 2004, est destinée à empêcher l'immigration « clandestine ». L'agence ne disposant pas de moyens propres, elle doit faire appel aux États qui mettent à disposition matériel et personnel de leurs corps nationaux de gardes-frontière. Un nouveau règlement d'octobre 2011 a confirmé l'importance du règlement « Rabbit » (Rapid Border Intervention Teams) de juillet 2007, qui prévoyait l'envoi de policiers supplémentaires en cas d'« afflux massif » de migrants. Désormais, le nouveau règlement contraint les États à s'engager aussi sur le long terme. Une réserve de gardes-frontière européens est ainsi constituée chaque année, et il en est de même pour le matériel, qui peut être aussi acquis de façon propre. Jusqu'en 2010, les opérations maritimes concernaient les îles Canaries, Lampedusa, Malte et les archipels de la mer Égée. Elles se sont concentrées à partir de 2011 sur la Grèce et le canal de Sicile, y compris dans les eaux territoriales de pays tiers. Les missions aéroportuaires ciblent souvent simultanément différents terminaux internationaux de l'UE, afin de contrôler les migrants selon leur provenance ou leur nationalité. Quant aux opérations

terrestres, elles ont pour but de vérifier l'harmonisation des contrôles aux frontières orientales de l'UE, c'est là qu'ils expérimentent aussi de nouvelles technologies de surveillance.

Par exemple, le programme Talos (pour Transportable Autonomous patrol for Land bOrder Surveillance system) dont Frontex est partie prenante, propose l'usage de drones et de robots à l'horizon 2020. Ce projet qui a bénéficié d'un financement dans le cadre du 7ème PCR (Programme Cadre de Recherche / 2008 - 2012) relatif à la sécurité, regroupe 14 partenaires : des laboratoires de recherches comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales en France mais aussi des groupes privés européens (comme la Société nationale de construction aérospatiale en Belgique) ou extérieurs à l'UE. Deux groupes turcs sont présents (Aselsan et STM) et une entreprise israélienne, Israeli Aerospac Industry, qui avait proposé que les robots soient équipés d'armes, mais la Finlande s'y est opposée. Toutefois les documents relatifs au projet n'excluent pas ultérieurement que les robots soient équipés de gaz lacrymogènes, de taser ou de matériels d'agressions sonores. Ce programme a remporté la médaille d'argent du concours Eureka 2008, remise aux responsables du projet par les représentants de la Commission européenne, en novembre 2008 à Bruxelles.

Ces dispositifs renforceront aussi les activités qui se déroulent hors du territoire européen, ce qui pose la question de l'extraterritorialité des dispositions communautaires. Entre surveillance et sauvetage, l'agence a toujours joué sur l'ambiguïté de ses missions, présentant les migrants comme des victimes à protéger contre les trafics, et se disant capable de proposer une réponse « juste » à la « crise migratoire ». À la suite des différentes critiques qui lui ont été adressées, Frontex a réagi en développant une coopération, à partir de 2007, avec le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur la formation de ses agents aux droits des réfugiés et, à partir de 2010, avec l'Agence européenne des droits fondamentaux sur la formation et le développement de « bonnes pratiques », et depuis 2012 avec la mise en place d'un forum consultatif d'associations dont les modalités de coopérations demeurent encore floues.

Pourtant des institutions, comme Human Rights Watch ou le Parlement européen, ont dénoncé des violations



aux Droits de l'homme lors de missions Frontex. Une décision de la Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH) du 23 février 2012, a condamné l'Italie pour avoir refoulé vers la Libye une embarcation de migrants en 2009, sans tenir compte de leur situation, et alors que les migrants étaient renvoyés vers un pays où ils pouvaient être soumis à des traitements inhumains et dégradants. Par ailleurs, de nombreuses personnes continuent de périr aux portes de l'Union européenne. En mars 2011, 63 migrants fuyant la Libye sont morts dans leur embarcation à la dérive, malgré leur survol par un avion de patrouille et des SOS envoyés toutes les 4 heures pendant 10 jours. En octobre 2012, suite au naufrage du bateau Salvamiento Maritimo à bord duquel étaient 70 migrants, près de 50 d'entre-eux sont morts noyés ou ont été portés disparus. Or à plusieurs reprises, la presse espagnole a mentionné la présence

d'un avion qui aurait survolé le bateau en détresse, soit un appareil qui opérait dans le cadre de l'opération Indalo, coordonnée par l'agence Frontex. Les 18 personnes rescapées, sauvées par la Guardia Civil, ont été conduites dans des centres fermés espagnols (Centre d'Internement pour Étrangers), ainsi comme beaucoup d'autres avant eux, ceux qui sont arrivés à braver les obstacles naturels, doivent attendre dans des camps que leur demande d'entrée sur le territoire soit instruite.

La mise à l'écart des migrants

Dans les pays de l'UE et ses Etats voisins, le nombre de lieux d'enfermement des étrangers a fortement augmenté, passant de 324 à 473 entre 2000 et 2012. La capacité totale connue - soit les deux tiers des établissements au sein de l'UE - est d'environ 37 000 places. Mais ces chiffres demeurent approximatifs. D'une part, dans beaucoup

de centres, le nombre de personnes effectivement détenues est supérieur à leur capacité d'accueil théorique. D'autre part, les autorités ont recours à une multitude d'autres lieux qui ne figurent pas dans les listes officielles, des « micro-espaces » tels des postes de police non prévus à cet effet ou ceux qu'utilisent temporairement les compagnies de transport : locaux (aéro) portuaires, cabines de bateaux de la marine marchande, camions, bus ou avions voire compartiments de trains, auxquels ont recours les polices des États ou l'agence Frontex. Tous ces lieux sont devenus un instrument privilégié de gestion des populations migrantes. D'autant plus que les durées maximales de détention - certes très diverses selon les pays (illimitée au Royaume-Uni, 18 mois en Allemagne, 10 mois en Autriche, 60 jours en Espagne, etc.) - ont tendance à augmenter.

Ces enfermements, longs pour des gens qui n'ont commis d'autre délit que d'être en situation de séjour irrégulier, portent atteinte aux droits des migrants, notamment quand on sait qu'il ne faut pas plus de deux ou trois semaines aux administrations pour savoir si un migrant pourra être expulsé ou pas.

Ainsi, entre ces dispositifs de hautes technologies et l'errance à laquelle les migrants sont confrontés, ces derniers arrivent difficilement à trouver un pays d'accueil. Ces dispositifs que les États s'emploient à légitimer, privent les personnes d'une vie digne et les empêchent d'accéder à leurs droits.

Olivier CLOCHARD

Mayotte : un mur dans l'océan Indien

Depuis quarante ans, l'île de Mayotte, dans l'Océan Indien, reste une enclave coloniale qui, en violation du droit international, dresse un mur administratif et criminel entre les habitants des quatre îles comoriennes. En effet, depuis le 18 janvier 1995, le gouvernement d'Edouard Balladur a imposé aux ressortissants comoriens un visa d'entrée sur l'île de Mayotte, séparant des familles habitant sur les trois autres îles de l'archipel des Comores (Anjouan, Grande Comore et Mohéli). Pour contourner cette barrière

administrative, de nombreux Comoriens prennent le risque d'une traversée parfois mortelle : cette politique a provoqué en 20 ans entre 10 000 et 30 000 noyades. On compte à Mayotte entre 3 000 et 6 000 mineurs isolés. Mayotte ayant été exclu du champ d'application de la circulaire de juillet 2012 interdisant le placement en centre de rétention de mineurs, plusieurs milliers d'enfants y sont encore placés chaque année dans des conditions insalubres. En août 2012, un nourrisson de deux mois est décédé.

« Ici la mer n'a jamais séparé personne ; la mer c'est le lien, la continuité » dit Kamal Saïdou, candidat aux municipales de Mutsamoudou. Selon le GISTI, 95 % des personnes considérées comme étrangères à Mayotte sont des Comoriens. Entre 1975 et 1995, vingt et une résolutions ont été votées condamnant « la présence française à Mayotte qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de La République indépendante des Comores ».

Le mur entre le Mexique et les Etats-Unis

La construction de ce mur qui s'étend sur 1050 kilomètres (sur les 3 200 kilomètres de frontière) a commencé en 2006, après l'adoption le 14 septembre 2006 par le Congrès des Etats Unis (avec 283 voix contre 138), du « Security Fence Act » qui marque le durcissement de la politique de George Bush contre l'immigration. C'est un mur d'acier, de béton et de grillages qui a coûté environ 10 millions de dollars. Le mur est fait de cylindres d'acier de 5 mètres de haut, de sections de grillages et de béton ponctués de projecteurs et de caméras de surveillance détectant les mouvements à ses abords. Il possède 1800 tours de surveillance, avec près de 18 000 hommes de la « Border Patrol » pour en assurer la surveillance.

Chaque année, les médecins du Centre hospitalier de l'Université d'Arizona soignent une quarantaine de migrants pour des fractures diverses dont des fractures de la colonne vertébrale que les migrants se sont faites en tombant du mur. Mais il y a aussi les victimes des gardes frontalières. Certains se trouvaient encore en territoire mexicain lorsque les gardes frontalières ont tiré à travers la clôture. Selon Enrique Morones, de l'ONG Border Angels, 10 000 migrants sont morts en tentant de franchir cette barrière clandestinement. « Avant la construction du mur, il y avait un ou deux morts par mois, maintenant c'est un ou deux par jour », déplore-t-il. La douane parle, elle, de 5 570 morts entre 1998 et 2012. La frontière entre le Mexique et les Etats-Unis est sans doute la plus dangereuse au monde, notamment dans le secteur du désert de Sonora, au sud de la Californie.

Selon les associations de soutien aux migrants, il y a dans les zones frontalières d'Arizona et de Californie des « rape trees » (« des arbres à viol ») où des passeurs mexicains, liés aux cartels de la drogue, violent leurs « colis » féminins.

C'est pourtant un président américain, Ronald Reagan qui, le 12 juin 1987, devant le mur de Berlin, avait lancé un



défi à son homologue russe Mikhaïl Gorbatchev. « Monsieur le président, abattez ce mur ! ».

Comme le déclare Emmanuelle Le Texier, maître de conférences à l'université Lille 3, « l'obsession sécuritaire américaine a dans les faits renforcé les organisations criminelles et provoqué une militarisation des deux côtés, et ce, sous administrations républicaine comme démocrate ».

Les choses auraient pu changer avec l'arrivée de Barack Obama. Mais à l'heure d'aujourd'hui il n'en est rien. Durant sa campagne il avait pourtant déclaré « que le plus grand des dangers serait de permettre à de nouveaux murs de diviser ». (Barack Obama lorsqu'il était sénateur avait voté en faveur de la construction de ce mur.) Et depuis son entrée en fonction, c'est le silence radio. « Aucuns commentaires officiels à son actif au sujet du mur entre le Mexique et les Etats-Unis » selon des observateurs de la politique américaine. Le mur se construit toujours et il serait à 80 % achevé.

Pour Robert Garza Crosby, Mexicain vivant à la frontière avec le Texas « il aurait fallu construire des ponts et non

des murs » : « Je pense que cette barrière est une aberration. Il y a un lien très spécial qui unit les Mexicains et les Américains vivant des deux côtés de la frontière. Nous vivons en voisins, mais des gens à Washington ont décidé de bâtir ce mur entre nous, alors qu'il aurait fallu construire des ponts, créer des emplois au Mexique, y financer la création d'entreprises et subventionner les fermiers. C'est la seule façon de dissuader les Mexicains de franchir la frontière. D'ailleurs, bloquer complètement l'immigration ne serait pas bon pour les Etats-Unis, car les étrangers acceptent des boulots dont ne veulent pas les Américains.

Cette barrière est également sensée aider à lutter contre le trafic de drogue. Pourtant, au Mexique, la police saisit des tonnes de cocaïne, de marijuana et de cachets, alors que rien n'est fait aux Etats-Unis. Le gouvernement américain ferme les yeux sur ce commerce et n'arrête pas les gros trafiquants. Enfin, ce genre de mur est mauvais pour l'environnement. Il empêche les animaux de migrer et isole les espèces de part et d'autre du fleuve. Les Mexicains sont dans l'ensemble opposés à ce mur, mais le gouvernement américain s'en fiche. »

Le Mur en Palestine

Ce début de siècle voit se répandre à travers le monde murs et systèmes de « protection » pour tenir à l'écart des populations supposées indésirables. Comme on le voit dans ce numéro, les exemples se multiplient et notamment pour barricader l'Europe, des enclaves espagnoles du Maroc aux portes de la Bulgarie et de la Grèce. Le cas du Mur en Palestine, s'il procède aussi d'une logique de séparation, ne peut être réduit à cet aspect.

C'est en avril 2002 qu'Ariel Sharon, alors premier ministre, décide d'en lancer la construction. On est alors au plus fort de la 2^{ème} intifada déclenchée 18 mois plus tôt par sa visite provocatrice lors de laquelle il est entouré d'un millier de policiers et soldats sur l'esplanade des mosquées de Jérusalem. La raison qu'il met en avant, c'est la sécurité d'Israël, la protection de la population contre les attentats

commis par des Palestiniens venus de Cisjordanie. Sharon est un stratège et il sait ce qu'il veut : réaliser le « rêve sioniste » d'un Etat juif sur « Eretz Israël » autrement dit, la Palestine historique. Mais il est pragmatique et le montrera avec l'évacuation des colons de Gaza en 2005 : s'il le juge nécessaire pour parvenir à ses objectifs stratégiques, il peut accepter de faire, sans état d'âme, la part du feu.

L'idée d'un Mur « de protection » est alors bien accueillie par une majorité d'Israéliens confrontés aux attentats. Elle rencontre par contre l'hostilité des colons idéologiques pour qui tout ce qui peut ressembler à une frontière est insupportable puisqu'ils sont là pour coloniser et établir leur loi sur l'ensemble de la Palestine. Mais Sharon ne s'embarrasse pas de détails : il sait qu'il fera du Mur, non pas une « frontière », mais un outil de séparation et d'annexion.

Vous avez dit « protection » ?

Le projet s'avère pharaonique et n'est pas achevé 13 ans plus tard. Sur les 712 km qu'il devrait compter, un peu plus de 440 ont été construits, 200 n'ont pas encore été mis en chantier et 70 sont en cours de construction. Par parenthèse cela indique déjà que ce n'est pas, en soi, sa construction qui aurait apporté une meilleure sécurité en Israël. Chaque jour, des Palestiniens plus nombreux qu'on pourrait croire, le franchissent clandestinement, y compris dans des tronçons déjà construits, et pénètrent en Israël pour y travailler...

Dans les zones urbanisées, le Mur est constitué de panneaux de béton de 8 m. de hauteur. Ailleurs il prend la forme d'une barrière métallique dotée de

barbelés « nouvelle génération » et de dispositifs électroniques d'alerte. Il se double alors, côté extérieur, d'une zone arasée et régulièrement ratissée censée permettre un repérage visuel d'éventuels franchissements, avec un no man's land pouvant avoir plusieurs centaines de mètres de profondeur, ainsi que, côté intérieur, d'une route asphaltée pour un accès rapide de véhicules militaires. Mur de béton ou barrière électronique, il est jalonné de hautes tours de guet fortifiées. Les mêmes qu'on retrouve un peu partout en Cisjordanie à proximité de colonies se trouvant hors du périmètre du Mur.

Un outil de dépossession

L'emprise au sol est donc énorme, tout comme les dommages humains et environnementaux. Toutes les ressources du « génie civil » ont été et continuent à être mises en œuvre avec comme résultat maisons rasées, oliviers déracinés, serres détruites, canalisations mises hors d'usage pour l'arasement des milliers d'hectares dévolus à une entreprise proprement inhumaine. C'est une plaie ouverte, une déchirure du paysage au cœur de la Cisjordanie.

Quel en est donc le tracé ? Il ne suit la « ligne verte », frontière de 1949 à 1967, reconnue par le droit international et acceptée par les Palestiniens, dont la longueur est de 320 km, que sur 15 % de son parcours. Le reste présente une série de contours et de ramifications qui le font pénétrer en profondeur en territoire palestinien occupé, jusqu'à 23 km aux alentours de la colonie d'Ariel, contournant villes et villages et englobant tout une série de colonies. On aboutit à un total de 9,4 % de la Cisjordanie ensermé entre le Mur et la ligne verte, qui correspond à une zone située au dessus de nappes phréatiques majeures.

D'ores et déjà environ 11500 Palestiniens de Cisjordanie sont piégés à l'ouest du Mur et dépendent de permis spéciaux pour continuer à vivre à leur domicile. Ils pourraient être 35000 une fois le Mur achevé. Côté palestinien, les paysans propriétaires de parcelles situées de l'autre côté ne peuvent y accéder là aussi qu'avec un permis spécial, par des portes dont les

heures d'ouverture sont limitées et aléatoires. Les tracasseries administratives et la limitation des autorisations de passage, toujours soumises à l'arbitraire de l'autorité militaire, visent clairement à pousser ces paysans à l'abandon de terres d'accès restreint.

Un des exemples les plus spectaculaires est celui de la ville palestinienne de Qalqilya (50 000 habitants) qui est enserrée par le Mur sur trois côtés, n'étant reliée à la Cisjordanie à l'est que par un étroit goulet entre deux murs... En fait c'est d'un réseau de murs qu'il faut parler, surtout dans la partie centrale, dans et autour de Jérusalem.

Le Mur qui traverse en partie la zone illégalement « annexée » en 1980 laisse désormais côté Cisjordanie plusieurs dizaines milliers de Palestiniens de Jérusalem pourtant titulaires d'une « carte de résident » qui pourraient à terme être coupés de leur ville.

Une réponse internationale

Face à cette situation inacceptable, la Cour internationale de justice de La Haye, saisie par l'Assemblée générale de l'ONU, rendait le 9 juillet 2004 son avis sur « les conséquences juridiques de l'édification d'un Mur dans les territoires palestiniens occupés ». Bien que n'étant que « consultatif », il faisait l'effet d'une bombe. S'appuyant sur des attendus juridiques irréfutables, du fait que pour l'essentiel le Mur était construit sur les terres palestiniennes, il établissait son illégalité et l'obligation pour Israël d'arrêter sa construction et de le démanteler.

Bien plus, il faisait obligation aux Etats tiers de « ne pas prêter assistance au maintien de la situation créée par cette construction » et « de faire respecter par Israël le droit international humanitaire » découlant de la 4^{ème} Convention de Genève. Autrement dit, de ne favoriser d'aucune façon ni la construction

du Mur, ni l'implantation ou le développement des colonies et de contraindre Israël à mettre fin à cette politique d'annexion à peine déguisée. L'avis fut entériné par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 juillet de cette même année, mais les dix ans qui ont suivi n'ont pas vu les Etats concernés se soucier de se mettre en conformité avec cette obligation.

Il aura fallu attendre 2013 pour que l'UE, en édictant enfin ses « lignes directrices », écarte de ses financements les activités des institutions ou sociétés israéliennes dans les colonies. Dans le cas du Mur, comme pour les colonies, il s'agit aujourd'hui de savoir si les Etats qui parlent si facilement de droit et de démocratie se donnent les moyens ou non de faire obstacle à une entreprise d'annexion qui viole la Charte des Nations unies comme les Conventions de Genève.

Jean-Paul Roche
Vice président de l'AFPS

Sahara occidental : une cicatrice dans le désert

"Les peuples qui ont lutté et survécu à toutes les dominations savent bien que, malgré tous les murs qui ont été construits pour les marginaliser et les détruire, ils ont cependant réussi à conserver leur culture et leurs valeurs ainsi que mémoire et identité, grâce à la résistance et à l'union de leurs peuples."

(Adolfo Perez Esquivel,
Prix Nobel de la Paix)

L'Espagne a occupé et colonisé le Sahara occidental de 1884 à 1975. Après son départ, le Maroc a demandé à la Cour internationale de justice de La Haye de reconnaître sa souveraineté sur ce territoire. Dans son avis du 16 octobre 1975, la Cour a rejeté l'argumentation marocaine et affirmé qu'il n'y avait « aucun lien de souveraineté » entre le Maroc et le Sahara

occidental. Elle a également confirmé que le principe du droit à l'autodétermination s'appliquait au Sahara occidental comme aboutissement du processus de décolonisation sous l'égide des Nations unies.

En réaction à cet avis négatif, le pouvoir marocain a occupé militairement le Sahara occidental le 6 novembre 1975. Le peuple sahraoui, qui avait déjà à son actif d'importantes luttes de résistance contre l'occupant espagnol, a engagé l'action contre le colonisateur marocain.

De 1976 à 1991 (date du cessez-le-feu), il a mené une guerre d'indépendance sous la conduite du Front Polisario. Bien que supérieures en nombre et en équipements militaires, les forces marocaines ont subi de nombreuses défaites et le Polisario a fait prisonniers des centaines de militaires marocains.

Un mur illégal

Afin d'arrêter les attaques de l'armée sahraouie, le roi du Maroc Hassan II a fait ériger à partir de 1980 une ligne de plusieurs murs défensifs. Cette construction a duré sept ans, entre août 1980 et avril 1987, en plusieurs phases successives ; elle a bénéficié, selon plusieurs sources, de l'aide de conseillers militaires étasuniens, français et israéliens. Le premier mur fut construit à partir de 1980 pour protéger le « Sahara utile » avec les ports de pêche, la mine de phosphate de Boucraa et la capitale El Aaiun. D'autres murs ont suivi vers le Sud et l'Est pour atteindre 2 700 kilomètres. Comme une « cicatrice dans le désert », le mur coupe le territoire du Sahara occidental en deux du Nord au Sud. Véritable ouvrage militaire, il est composé de deux remblais de sable et de pierres parallèles d'une hauteur de 2 à 3 mètres. Gardé par



plus de 100 000 militaires marocains, il est protégé par des bunkers, des barbelés, des équipements électroniques de détection et des millions de mines anti-personnel qui continuent, encore aujourd'hui, à tuer et blesser hommes et animaux. Tous les cinq kilomètres, se trouvent des bases militaires avec une centaine de soldats. À quelques kilomètres du mur, des forces d'intervention rapide, qui disposent de chars et de véhicules blindés, se trouvent en alerte permanente.

Le mur est illégal au regard du droit international. Le Maroc essaie ainsi de faire entériner l'annexion et l'occupation du Sahara occidental comme un fait irréversible alors qu'aucun pays au monde (y compris la France) ne reconnaît sa souveraineté sur ce territoire. En même temps, il prétend avoir le contrôle de tout le Sahara occidental, niant ainsi l'existence des « territoires libérés » administrés par le Front Polisario.

Le mur constitue un obstacle à l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination reconnu par les Nations unies. L'occupation du Sahara occidental coûte cher au budget marocain au détriment des crédits consacrés à la santé, l'éducation et au développement économique et social. Rien que pour le mur, les coûts journaliers sont estimés, selon certaines sources, entre 2 et 4 millions de dollars.

Les familles sahraouies séparées

De chaque côté du mur, les membres de la Minurso (Mission des Nations unies pour un référendum au Sahara occidental) patrouillent, mais



uniquement pour veiller à l'application du cessez-le-feu alors que leur mission était aussi de préparer le référendum d'autodétermination. Contrairement à de nombreuses missions similaires de l'ONU, la Minurso n'est pas chargée de la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental. Le Maroc, avec le soutien des gouvernements français successifs, s'y oppose fermement.

Le mur sépare les familles sahraouies et porte atteinte à la cohésion sociale de la société sahraouie. À l'Est du mur, les Sahraouis vivent depuis quarante ans dans des campements avec les conditions très difficiles du désert (terre aride, absence de végétation). Ils ont malgré tout réussi à créer un État en exil, la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique), qui est membre de l'Union africaine et reconnue comme « l'une des expériences politiques et sociales les plus originales du 20^{ème} siècle ». À l'Ouest du mur, le territoire est occupé militairement et colonisé par le pouvoir marocain. Comme tous les peuples colonisés, la population sahraouie y subit l'oppression ainsi que la spoliation de ses ressources naturelles: manifestations pacifiques pour réclamer le droit à l'autodétermination violemment réprimées; maisons saccagées; associations sahraouies interdites; militants sahraouis des droits de l'homme arrêtés, emprisonnés, torturés; délégations d'observateurs étrangers interdites d'accès dans les territoires occupés et expulsés. Au Maroc, on interdit, on réprime, on emprisonne, on torture!

Suite au démantèlement violent par les forces d'occupation le 8 novembre 2010 du « camp de la dignité » de Gdeim Izik installé dans le désert par plus de 20 000 Sahraouis pour défendre leurs droits économiques, sociaux et politiques, 22 militants sahraouis ont été accusés sans preuve et condamnés par un tribunal militaire le 17 février 2013 à de très lourdes peines de prison, de 20 ans à la perpétuité.

L'invincible espoir

Le soutien apporté au pouvoir marocain par le gouvernement français, malgré les violations permanentes des droits de l'homme dans les territoires occupés dénoncées par les organisations internationales des droits de l'homme, constitue un des principaux obstacles à la solution du conflit.



La mobilisation pour soutenir la lutte du peuple sahraoui, à laquelle le MRAP participe activement, notamment comme membre de la « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental », doit se poursuivre pour exiger la libération des prisonniers politiques sahraouis, le démantèlement du « mur de la honte », l'extension du mandat de la Minurso à la protection des droits de l'homme et la tenue rapide d'un référendum d'autodétermination.

Cette mobilisation est également indispensable pour briser le silence des principaux médias français et contraindre le gouvernement français à changer de politique et à ne plus soutenir le pouvoir marocain qui bafoue en toute impunité le droit international.

Le blocage de la situation, qui dure depuis plus de 20 ans, est intolérable pour le peuple sahraoui qui n'en peut plus de vivre en exil dans des campements ou sous occupation coloniale. Il aspire à recouvrer sa souveraineté sur son territoire.

Il est temps de lui permettre d'exprimer son choix en toute liberté. Si leurs droits continuent à être bafoués, les Sahraouis ne risquent-ils pas de répondre à l'inertie coupable des instances internationales et la complicité de certains gouvernements avec le Maroc en choisissant d'autres moyens d'action que la diplomatie et la négociation, comme la reprise de la lutte armée?

Pour conclure, je reprendrai ces belles paroles de Jean Jaurès: « L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements mais elle justifie l'invincible espoir », pour rendre hommage au courage du peuple sahraoui qui finira par abattre le « mur de la honte ».

Jean-Paul Le Marec

Le mur entre l'Inde et le Bangladesh

Depuis plus de 20 ans, le gouvernement indien construit entre le Bangladesh et l'Inde, un mur de « séparation » pour empêcher toute émigration économique. Avec ces 3 200 km, c'est l'un des plus longs du monde. Il est gardé par des militaires indiens qui multiplient les exactions envers ceux qui essaient de le franchir. D'après le gouvernement indien, cette barrière a plusieurs raisons d'être : enrayer l'immigration illégale, limiter les trafics de drogues et d'armes, ainsi que couper certains mouvements indépendantistes actifs du Nord-Est de l'Inde de leurs camps d'entraînement au Bangladesh, camps d'entraînement dont le gouvernement du Bangladesh nie l'existence.

Le journaliste Gaël Turine, qui, pendant deux ans s'est rendu régulièrement sur place pour enquêter a publié ses photographies dans un livre, « Le mur et la peur », paru aux éditions Actes Sud. Ce mur détient la triste réputation d'être la frontière au monde où le plus d'exactions sont commises. Selon les chiffres officiels indiens, depuis 10 ans, une personne meurt tous les cinq jours en essayant de le franchir. Ces chiffres, probablement en deça de la réalité, ne reflètent pas le sort de toutes les autres victimes, brutalisées, voire torturées ou violées, par les 220 000 soldats de la Border Security Force indienne.

En 1947, l'Empire colonial britannique divise les Indes selon des critères religieux : d'un côté, le Dominion du Pakistan majoritairement musulman (Pakistan et Bangladesh actuels), de l'autre,

l'Union indienne majoritairement hindoue. En 1971, le Bangladesh déclare son indépendance. Pendant longtemps, des milliers de Bangladais ont afflué en Inde sans être inquiétés par les autorités de New Delhi. Mais au cours des années 80, la contestation vis-à-vis de cette immigration a grandi, conduisant le gouvernement central à décider en 1986 la construction d'une séparation entre la région indienne de l'Assam et le Bangladesh voisin. Douze ans plus tard, les autorités indiennes décident d'étendre ce mur à la totalité de la frontière avec le Bangladesh. Les mobiles invoqués sont : stopper l'immigration clandestine bangladaise, contrôler les trafics de toutes sortes et faire barrage au terrorisme islamiste.

Les autorités du Bangladesh se taisent face aux excès de zèle de leurs collègues indiens. « Ils constatent le crime mais ils ne dénoncent rien, tout en montrant une certaine tolérance à l'égard de ceux qui essaient de fuir à cause de l'état catastrophique du pays », expliquait Gaël Turine lors d'une présentation de son travail.

Pour l'Inde, la construction d'un mur visait en effet à mettre un terme aux trafics en tous genres et à l'immigration illégale en provenance du Bangladesh. Car face à ce pays presque totalement enclavé, miné par la famine et les catastrophes naturelles, l'Inde fait rêver les candidats à l'immigration : en 2013, selon le Fonds monétaire international (FMI), le produit intérieur brut par habitant s'y élève à 1400 dollars, contre 899 dollars au Bangladesh.



Comme en témoignent les photos de Gaël Turine, chaque jour, des hommes et des femmes tentent désespérément de franchir le mur pour aller s'approvisionner en Inde. Des enfants sont recrutés comme passeurs pour quelques euros par jour, au prix de risques énormes. Cette barrière est une interminable succession de rangées de barbelés, de béton et de briques. Elle s'étend sur toute la longueur de la frontière entre l'Inde et le Bangladesh. De part et d'autre du mur, une zone d'environ 150 mètres est supposée constituer un no man's land.

Pour renforcer l'efficacité du mur, les soldats de la Border Security Force (BSF) indienne et ceux de la Border Guard Bangladesh (BGB) patrouillent jour et nuit. Le coût de construction de ce mur s'élève à 4 milliards de dollars. Son entretien, depuis 1993, alourdit encore la facture de plus d'un milliard.

Cet édifice a des conséquences à la fois sociales, économiques, environnementales et religieuses. Il a porté un coup d'arrêt brutal à un système ancestral d'échanges commerciaux. Il est également à l'origine d'une violente répression envers les populations locales, en particulier bangladaises.

Témoignage publié dans le Courrier international : « En janvier 2011, la clôture entre l'Inde et le Bangladesh a tué Felani Khatum, 15 ans. Le père de Felani avait arrangé son mariage avec son cousin du Bangladesh. Le matin des noces, le père a payé deux passeurs pour qu'ils aident sa fille à escalader la clôture. Felani a grimpé sur la clôture avec une échelle en bambou fournie par les passeurs mais sa jupe s'est accrochée aux barbelés. Elle a paniqué et s'est mise à crier. Les cris ont alerté les soldats en poste à la frontière. Ils ont tiré en direction de la clôture et Felani a été grièvement blessée. Elle a demandé de l'eau pendant une demie heure avant de se vider de son sang. Elle est restée pendue la tête en bas, maintenue en place par les barbelés. Au matin, les soldats l'ont décrochée, morte bien sûr mais ils l'ont suspendue par les mains et les pieds à un bâton en bambou et l'ont emportée comme un animal de boucherie ». Ce n'est qu'un exemple horrible parmi tant d'autres.

À Rennes le 4 octobre dernier

« Les gens du voyage ont fait leur colloque »

Plus d'une centaine de personnes (130), individuels et représentants d'associations de France et d'Europe ont participé aux travaux proposés par les associations « Diférence » et « France Liberté Voyage » organisatrices de ce colloque présenté et animé par Nara Ritz. Les objectifs étaient d'avancer pour que - la loi de 69 soit abolie - la question de l'habitat soit améliorée et de parvenir à déclencher une dynamique pour agir ensemble Voyageurs et « Gadjé » en partenaires.

Le fil rouge de la journée était le « Vivre ensemble » expression prégnante des politiques aujourd'hui reprise en référence à la loi de 1969 qui continue à maintenir une catégorie de Français « à part ».

En ouverture du Colloque, Anthony Dubois (Association Diférence) et Milo Delage (France Liberté Voyage) exprimaient le désir de changer le regard des uns et des autres. Pour que cela devienne possible et durable encore faut-il que les lois et les attitudes discriminantes disparaissent.

Ensuite Honoré Puil, Vice-président de Rennes Métropole, témoignait du travail mené par ses services pour améliorer constamment l'accueil des gens du voyage sur le territoire de l'agglomération. (Aires d'accueil réalisées à 100%). « Pour garantir le vivre ensemble, l'accueil n'est pas suffisant. C'est sa qualité qui est primordiale. »

Les très bonnes conditions d'accueil du Colloque dans la Grande salle « Liberté » en centre ville, l'aide des services techniques, la grande place disponible à l'extérieur pour les manèges, attractions, cirque, musique sont venues confirmer ces affirmations.

Puis, Nathalie Goyaux, chargée de mission « Gens du Voyage » à la DIHAL qui représentait le Préfet Alain Régnier a rappelé la mission qui lui avait été confiée en Décembre 2013 par Jean-Marc Ayrault : l'animation et le secrétariat de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage (CNCGV). Après concertations,



Table ronde animée par Lanna Hollo Représentante de l'Open Society Justice Initiative en France

puis proposition de révision de la CNCGV, déjà des groupes de travail thématiques étaient sortis des consultations : habitat, insertion économique, citoyenneté et accès aux droits, Santé, Culture. Un projet de Vade-mecum ayant pour objet de faire connaître les bonnes pratiques pour travailler ensemble, Etat, collectivités territoriales et associations était en préparation. Nous attendons de voir comment Monsieur Sylvain Mathieu, nommé à la mi-octobre à la place d'Alain Régnier, reprendra cette tâche.

Jérôme Bonin, Président de l'association des fils et des filles du camp de Saliers, présentait la loi de 1969, son histoire, ses impacts sur le quotidien des voyageurs. Les pistes possibles pour son abolition totale étaient au centre des débats. Samuel Delépine en tant que géographe, se présentant comme chercheur et citoyen, développait le thème suivant : « Dans une République une et indivisible, les Gens du voyage, une catégorie à part, anomalie française, comment sortir de là ? » Il insistait sur ce constat actuel : « Le débat n'est pas de reconnaître une culture, mais le fait que s'installer légalement en habitat caravané est impossible ! C'est une question d'urbanisme. »

Une solution juridique est-elle possible ?

Olivier Le Maillou est avocat au barreau de Marseille, il est l'auteur de la Question Prioritaire de Constitution (QPC) contre la loi de 1969. Pour lui, cette loi est « discriminatoire et dépassée. Elle met en marge de la citoyenneté, de la nation, en dehors de tout droit et devoir des citoyens et de plus elle est héréditaire ! »

Il nous a aussi fait part de l'ignorance de ce régime dérogatoire par le monde judiciaire pendant longtemps : « Non seulement nous ne connaissons pas ce type de carnet, mais, il n'y avait pas d'enseignement dédié... Pourtant, les législations dites d'apartheid avaient jadis été particulièrement étudiées lors de colloques constitutionnels, (Exemple de l'Afrique du sud, livrets qui étaient délivrés aux personnes de couleur noire en vigueur jusqu'en 1992 pour pouvoir y circuler) ».

Les avancées, après la QPC du 5 octobre 2012, bien que marquant une victoire, ont été limitées (abolition du carnet de circulation et des amendes et condamnation, droit de vote dans les délais du droit commun, mais la limite de 3 % de

Nomades rattachés à une commune est maintenue). Dans la démarche pour arriver à la QPC, les décrets d'application de la loi de 1969 avaient été attaqués au Conseil d'Etat.

La dernière décision du Conseil d'Etat est arrivée le 19 novembre 2014, elle confirme le titre de circulation comme un dispositif conforme à la Constitution. Elle ne consent qu'à abroger les amendes pour défaut de livret spécial et de présentation de celui-ci.

Pour pouvoir porter la question à la CEDH, il fallait que toutes les voies de recours en France aient été épuisées. Voilà qui est fait !

Il faudra maintenant attendre que la Cour européenne des droits de l'Homme, se prononce sur l'ensemble des dispositions de la loi du 3 janvier 1969. Cette procédure qui prendra plusieurs mois débouchera sur une décision qui engagera alors l'Etat français au-delà de 2017... Rappelons que Jacques Toubon, le Défenseur des droits, vient de recommander à la date du 24 novembre, l'abrogation pure et simple de cette loi. Les parlementaires se décideront-ils avant le jugement la CEDH ? Olivier Le Maillou espère une solution politique : « C'est le devoir des politiques ». Être obligés de passer par la voie juridictionnelle ne serait-il pas très dommageable pour le « Vivre ensemble » ?

Il faut bien être conscient des difficultés importantes rencontrées par les Voyageurs et des forains depuis des années avec ces papiers discriminatoires.

Une solution politique est-elle possible ?

Dominique Raimbourg est l'auteur d'une proposition de loi (PPL) qui a connu plusieurs étapes depuis celle présentée par le PS en 2010 et rejetée en février 2011 jusqu'à celle de décembre 2013. C'est pourquoi, il est questionné :

Quand cette PPL sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour ? La raison invoquée pour cette attente est « l'encombrement de l'Assemblée nationale... ».

Dominique Raimbourg apporte des précisions sur le contenu du Projet de loi. Elle présente trois volets

- 1) l'abrogation de la loi de 1969
- 2) Une réflexion sur les aires d'accueil: il y a encore un déficit de 45 % des aires d'accueil, il est question que le préfet puisse bloquer les crédits sur le

compte de la Commune. Dans la Proposition de loi, il manque encore une solution pour justifier l'accès aux aires d'accueil.

- 3) La lutte contre le stationnement « sauvage » qui reste une préoccupation des élus... ceci dès l'instant où les aires d'accueil seront réalisées.

Question sur la reconnaissance de la caravane comme un logement ?

Selon Dominique Raimbourg, les questions d'urbanisme sont des questions trop délicates pour les intégrer dans cette proposition de loi, ce serait une véritable révolution du droit de l'urbanisme et elle serait généralisable à tout citoyen. Samuel Delépine ajoute d'ailleurs : « Légiférer sur l'habitat ne doit pas s'adresser seulement aux « Gens du voyage ».

Pour les terrains familiaux, il serait aussi nécessaire de faire des modifications du Code de l'urbanisme.

Question sur les aires de grands passages. Si la concertation ne débouche pas, il est envisageable dans la PPL, que le Préfet puisse l'imposer. La préparation des Grands passages demande juste d'anticiper et d'avoir une gestion intelligente de l'organisation.

Pour le sénateur Jean-Yves Leconte : le livret de circulation présente « une politique discriminatoire qui ne permet même pas une analyse fine de la situation ». Il demande : « La loi sert-elle à organiser la société ou à défendre la propriété ? ».

Perspectives à identifier : quelles démarches et actions mettre en œuvre dans les prochains mois ?

Lanna Hollo et Vincent (Nara) Ritz organisent les échanges entre la salle et les intervenants présents auxquels s'est

Programme du colloque

Nara Ritz : présentation, coordination.

Ouverture : Anthony Dubois (Association Diférence) et **Milo Delage** (France Liberté Voyage).

Honoré Puil, en qualité de Vice-président de Rennes Métropole en charge du logement, de l'habitat et des gens du voyage.

Nathalie Goyaux, chargée de mission « Gens du Voyage » à la DIHAL, elle représentait le Préfet Alain Régnier.

Histoire de la loi de 1969 et ses répercussions aujourd'hui

Jérôme Bonin, Président de l'Association des fils et filles d'internés au camp de Saliers.

Samuel Delépine, Maître de conférence en Géographie sociale à l'Université d'Angers.

Une solution juridique est-elle possible ?

Olivier Le Maillou, avocat au barreau de Marseille

Eric Cicéron, Vice président national des industriels forains, membre des Gens du voyage, de la fête foraine et du cirque.

Une solution politique est-elle possible ?

Dominique Raimbourg, député de Loire-Atlantique et rapporteur de la loi sur la situation des Gens du voyage.

Jean-Yves Leconte, Sénateur représentant les Français installés hors de France. Parmi ses attributions, c'est sans doute comme membre de la Cour de justice de la République qu'il est mobilisé pour les Gens du voyage.

Milo Delage, Président de « France Liberté Voyage ».

Perspectives à identifier : quelles démarches et actions mettre en œuvre dans les prochains mois ? Quels sont les obstacles actuels à l'abolition de cette loi de 1969 ?

Lanna Hollo, représentante de l'Open Society Justice Initiative en France qui intervient sur les questions de discrimination.

joint Emile Scheitz, Président de l'Association Française des Gens du Voyage d'Île-de-France

Obstacles actuels à l'abolition de cette loi de 1969 ?

- Le coût : les réalisations arrivent maintenant dans un contexte de diminution des dotations.
- Des décennies de contrôle social qui disparaîtraient...
- Les conditions d'application de la loi Besson, sont soumises à la volonté politique des maires.

Points favorables :

- Des élus et des membres du gouvernement sensibles aux discriminations, y seraient favorables.
- Les contrôles ne sont plus nécessaires pour suivre les « Voyageurs ».
- Les associations de « Voyageurs » qui peuvent se faire entendre.
- Les réglementations européennes.

Abolir cette loi permettrait un meilleur « vivre ensemble ». Pour Olivier Le Mailloux « C'est le devoir des politiques »

Conclusions

Devant la paralysie des autorités françaises, les associations de français itinérants ont décidé de prendre leur destin en main. La journée a permis des échanges entre élus, voyageurs, chercheurs, représentants des pouvoirs publics, et institutions concernées, juristes et représentants d'associations de France et d'Europe. Il est important de noter ici la présence des concernés comme intervenants et non plus comme simples témoins. Il n'est pas facile de se mobiliser ensemble dans une communauté aussi diversifiée pour s'engager stratégiquement et efficacement dans une lutte commune.

« Ça a été une belle réussite » se félicite Milo Delage, président de France

Liberté Voyage, « on a été rejoints notamment par beaucoup de forains et de circassiens qui ont le même but et on a été très bien accueillis par la ville de Rennes, qui a mis à notre disposition des lieux dans le centre ville alors que souvent, on nous rejette à la périphérie ».

Les voyageurs sont décidés à établir par eux-mêmes des stratégies politiques et juridiques pour se faire entendre. Après ce temps déclencheur de dynamiques concrètes, cela nécessitera encore des précisions et du travail collectif entre les acteurs qui souhaitent avancer ensemble. Des démarches et des actions vont se mettre en place avec des partenaires dans les prochains mois. La priorité sera de faire abolir cette loi de 1969. (Pour être informés, suivre le site de France Liberté Voyage et sa page Facebook ainsi que celle de Diférence)

Taoufiq TAHANI

Président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Les Coquetiers à Bobigny : construire ou détruire ?

90 familles vivaient depuis longtemps sous la menace d'une expulsion au bidonville des « Coquetiers » à Bobigny. Le TGI avait rejeté un arrêté d'évacuation, mais le 21 octobre, un nouvel arrêté est suivi d'effet : elles sont évacuées et leurs cabanes détruites.

Un collectif aidait les habitants à résister aux menaces d'évacuation, à s'inscrire à Pôle emploi, à obtenir des poubelles, des extincteurs, et, ce fut déterminant, à scolariser les enfants.

Des discussions avaient eu lieu, avec d'une part l'ancienne maire communiste et Cécile Duflot alors ministre du logement, d'autre part le Préfet qui voulait l'expulsion.

Un diagnostic social est réalisé : 4 familles dont l'un des membres travaille sont relogées, une prise en charge est proposée à 31 familles en foyer ADOMA hors Île de France.

Les autres grossiront les rangs de ceux qui, n'ayant même plus une cabane, dorment dans des voitures. Deux mois plus tard, un grand nombre ont quitté les foyers ADOMA. Pourquoi cet échec ? Le manque de concertation et de préparation explique les refus et les retours : les absents lors du diagnostic, y compris des enfants des présents, des personnes âgées malades, ne sont pas pris en compte.

Des familles sont averties qu'on les attend le lendemain dans une ville inconnue, sans garantie autre qu'un toit. Les inscriptions scolaires ne sont pas prévues, les travailleurs sociaux des villes d'accueil ignorent que ceux qu'ils vont recevoir n'ont pas de titre de séjour... A Belfort, une famille est convoquée à la Préfecture pour remise d'une OQTF !

Un temps de concertation, pour actualiser la situation et les besoins des familles, prévoir leur accueil

avec les services sociaux locaux aurait été nécessaire. Mais le nouveau maire et le Préfet voulaient précipiter l'expulsion. Peu importe si qu'on construit d'une main est détruit d'une autre. Peu importe le coût de cette politique.

Si l'échec n'est pas total, si quelques familles ont été relogées ou ont de réelles perspectives au Havre où à Louvroil, où un collectif de soutien a pris le relais de celui de Bobigny, c'est parce que les familles et le collectif manifestaient solidairement depuis quatre ans leur volonté de rester, de travailler, et de scolariser leurs enfants.

Pour les mêmes raisons, un groupe de laissés pour compte du diagnostic est encore aujourd'hui hébergé dans deux centres d'urgence parisiens, en attente d'un nouveau diagnostic et de nouvelles propositions, dont nous savons qu'elles ne concerneront que quelques uns.

La loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe

Plusieurs plaintes et condamnations ont été effectuées contre cette loi. Plainte déposée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, condamnée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, condamnée par le Comité National des Droits de l'Homme, l'ONU... sans qu'il y ait une réelle réaction des gouvernements français successifs.

Quelques dispositions en marge de cette loi ont été abrogées par Conseil constitutionnel qui a invalidé, par décision du 5 octobre 2012 à la suite d'une

Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) présentée par Maître Olivier Le Mailloux :

- Suppression du carnet de circulation.
- 6 mois d'attente avant de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales dans la commune de rattachement, au lieu des 3 ans.
- Novembre 2014 une nouvelle décision du Conseil d'Etat était attendue suite à la demande d'abrogation du décret du 31 juillet 1970 dans le cadre de la QPC. Elle confirme le titre de circulation comme un dispositif

conforme à la Constitution. Encore une petite concession : les amendes pour défaut de livret spécial et de présentation de celui-ci sont abrogées.

Maintenant que tous les recours ont été exercés en France, il est possible de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme, pour qu'elle se prononce sur l'ensemble des dispositions de la loi du 3 janvier 1969. Cette procédure de plusieurs mois débouchera sur une décision qui engagera alors l'Etat français au-delà de 2017...

Le défenseur des droits demande une réforme du statut des gens du voyage

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, adresse aux pouvoirs publics, dans une décision adoptée le 24 novembre, une série de recommandations visant à inscrire "dans les plus brefs délais", au calendrier parlementaire, une réforme du régime juridique applicable aux gens du voyage et aux caravanes constituant l'habitat permanent de leurs occupants, à commencer par l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.

Ce nouveau texte reprend les recommandations et décisions prises par la HALDE depuis plusieurs années mais le

ton est cette fois plus ferme et se présente comme une mise en demeure. Il récapitule tous les éléments de discriminations législatifs et réglementaires qui s'accumulent depuis de nombreuses années.

Pour la première fois, le Défenseur des Droits demande l'application pleine et entière du code des assurances afin que les caravanes à usage d'habitation puissent être couvertes.

Par son acte, le Défenseur des droits rappelle également que rien n'a changé depuis la présidence précédente. Les

orientations mentionnées, défendues depuis longtemps par de nombreuses associations de défense des Gens du Voyage, n'ont cessé de faire l'objet de reculs depuis des années. Ce nouveau cri d'alarme sera-t-il entendu cette fois ?

Pour lire la décision n°2014-152 du 24 novembre 2014 du Défenseur des Droits suivre ce lien :

http://www.fnasat.asso.fr/polejuridique/docs/halde/DecisionDDD_2014-52.pdf

René Vautier, le Chaoui de Bretagne



René Vautier n'a cessé de se battre pour des idées de justice. A 15 ans, il entre dans la résistance et il sera décoré de la Croix de guerre à 16 ans, puis cité à l'ordre de la Nation par Charles de Gaulle pour faits de résistance en 1944.

Puis il réalise le film « Afrique 50 », à la demande de la Ligue de l'Enseignement. Ce sera une dénonciation de la colonisation. Ce film réalisé sans les autorisations légales de l'époque sera interdit et vaudra un an de prison à son auteur. Les images prises sur le vif, en 1950, démontrent que le colonialisme est certes positif pour les multinationales qui exploitent les richesses locales mais réduisent à une situation de quasi esclaves les indigènes des colonies. Cette œuvre restera une référence pour réclamer la condamnation du colonialisme. Une autre chose qui marquera René, c'est

son engagement au côté des Algériens dans leur lutte pour l'indépendance au côté du FLN. Il rejoint l'Algérie, clandestinement par les maquis dès 1956. Il tourne dans les Aurès Némentchas, ainsi qu'à la frontière tunisienne, filmant les maquisards de l'ALN. Au printemps 1958, il se rend au Caire, où est basée la direction du FLN pour y montrer « Algérie en flammes » son film sur la lutte de l'ALN.

En 1973 il fera une grève de la fin de 31 jours pour contester le refus de visa pour le film documentaire de Jacques Panigel « Octobre à Paris » consacré au massacre du 17 octobre 1961 par les forces de police sous les ordres de Maurice Papon.

Ces films, « Une nation, l'Algérie », (dont une phrase : « L'Algérie sera de toute façon indépendante » lui vaudra des poursuites pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État), « L'Algérie en flammes », « Un peuple en marche » relateront la marche de l'Algérie vers son indépendance. Puis cette autre référence « Avoir 20 ans dans les Aurès » connaîtra elle aussi une sortie difficile dans les salles.

« Les trois cousins », fiction tragique sur les conditions de vie de trois cousins algériens à la recherche d'un travail en France recevra l'Award pour le meilleur film pour les Droits de

l'Homme à Strasbourg en 1970. Il réalisera également des documentaires sur la pollution, l'apartheid...

René, ce sera une vie entière engagée, caméra au poing pour mener des combats pour survivre et pour donner un sens au mot justice. Sa dernière bataille, il l'a livrée contre la maladie contre laquelle il a résisté longtemps et courageusement (comme à son habitude).

Une note personnelle :

- Quand j'étais à Alger le 1^{er} novembre 2014, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du déclenchement de la Guerre de libération, plusieurs amis algériens m'ont demandé de lui transmettre leurs amitiés (là bas, ce Chaoui, c'est un héros). Je n'ai pas eu le temps de les lui transmettre de vive voix, il est parti trop vite.

- Ces 10 dernières années, j'ai eu l'occasion de participer avec lui à plusieurs débats sur la Guerre d'Algérie, je garderai un formidable souvenir de son sourire, de son amabilité, de ses plaisanteries sur sa santé.

René, nous ne pourrions t'oublier pour tout ce que tu as fait.

Henri POUILLOT
Tél : 01 30.50 15 23 - 06 86 40 02 01
Site <http://www.henri-pouillot.fr>



A 92 ans, il continue de transmettre aux jeunes générations son message d'espoir, de vigilance et de combat pour la dignité.

Paris, le 24 février 2015

Le livre de Charles PALANT co-fondateur du MRAP

Militant des Droits de l'Homme et contre tous les racismes, Charles PALANT est né dans le quartier de Belleville à Paris en 1922.

Sous la plume de d'Éric Simard, il nous raconte le parcours de sa vie.

Apprenti maroquinier, il devient délégué syndical à 14 ans lors des mouvements ouvriers de 1936.

Pendant l'occupation allemande, sa famille et lui sont menacés en raison

de leurs origines juives. A 20 ans il est arrêté à Lyon pour ses activités de résistant, puis envoyé dans les camps de Drancy avant d'être déporté avec sa mère et sa sœur à Auschwitz.

« La marche de la mort » le conduira en janvier 1945 au camp de Buchenwald. Charles PALANT n'a jamais cessé de s'opposer à la tyrannie et à l'assassinement des hommes. Il survivra au prix d'une incroyable volonté.....

LA COUR DE BABEL, séances-débats organisées par Le MRAP-Vitrolles

Pour célébrer la journée internationale des droits de l'Enfant, jeudi 20 novembre 2014, au cinéma Les Lumières, le MRAP-Vitrolles a proposé une séance-débat autour de « La Cour de Babel », documentaire de Julie Bertucelli. Animée par Nathalie Bianchi, professeur de FLE (français langue étrangère) à l'Université d'Aix-Marseille, une discussion très intéressante s'est poursuivie devant un buffet convivial. Le documentaire a ensuite été proposé lors de 5 séances scolaires à des collégiens de 4^e-3^e.

Ce documentaire, hors préjugés discriminatoires, est en effet un bon support pour une animation pédagogique antiraciste (adolescents et adultes). Les classes de FLE (français langue étrangère) sont peu connues du grand public. Nathalie Bianchi nous propose quelques clefs d'interprétation à partir de son expérience personnelle.

« La voix d'Oksana, le sourire de Myriam et son rêve de devenir médecin, la persévérance d'Andromeda, le violoncelle de Miguel, la sensibilité et l'impulsivité de Ramatoulaye, le désarroi de Xin... Bien loin de dépeindre "l'intégration pour les bisounours", comme le titrait un article du Figaro du 12/03/2014, La Cour de Babel de

Julie Bertucelli nous donne à voir la complexité des migrations mais, plus encore, toute l'humanité, le talent, les déchirements, et surtout le courage de ces enfants, qui arrivent en France après avoir quitté le Chili, l'Ukraine, la Mauritanie ou le Sri Lanka, leurs amis - et parfois leur famille - une langue et une culture qu'elles ou ils maîtrisaient. Cette histoire, c'est l'histoire de milliers d'enfants qui arrivent en France après avoir quitté leur pays, suite à des rencontres, parfois, mais bien plus souvent pour fuir des conflits, des menaces et des discriminations - qu'elles soient ethniques, religieuses ou de genre - ou encore un manque total de perspectives.

Ces migrants, pour une fois, sont dépeints dans toute leur richesse et non comme un péril, contrairement aux fantasmes distillés par certains médias et personnages publics ; n'oublions pas que la France, comme terre d'accueil, arrive aujourd'hui après la Grande Bretagne, l'Allemagne, et même l'Espagne et l'Italie et que les étrangers sont aujourd'hui bien moins nombreux que dans les années 1930 !²

Ces enfants et leur familles, ce sont ceux que nous, professeurs de Français Langue Étrangère et équipes

pédagogiques, rencontrons dans les dispositifs d'accueil mis en place par l'éducation nationale pour leur donner la possibilité de poursuivre des études, de comprendre et faire pleinement partie de la société dans laquelle ils vivent. Pourtant, souvent les conditions de ces classes ne sont pas aussi idylliques qu'elles le paraissent dans le film : classes d'accueil trop peu nombreuses ou inexistantes, poussant les enfants maîtrisant encore insuffisamment le français à intégrer des classes dites "normales" où ils risquent d'être rapidement en échec scolaire ; professeur-e-s de FLE vacataires et précaires puisque sans véritable statut ; peu de moyens alloués à ces programmes non prioritaires...

Malgré tout chacun d'eux s'efforce de vivre en gardant le sourire, de créer, de rêver, en croyant encore à ces idéaux d'égalité, de fraternité et de liberté que la France représente encore souvent à l'étranger... Ces enfants-là sont un magnifique message d'espoir ! »

1- <http://www.lefigaro.fr/vox/culture/2014/03/12/31006-20140312ARTF1G00227-la-cour-de-babel-l-integration-pour-les-bisounours.php>

2 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/08/06/sept-idees-recues-sur-l-immigration-et-les-immigres_4467506_4355770.html

Réunion régionale MRAP du 8 novembre 2014

Le 8 novembre 2014, la fédération de Vaucluse avait invité les CL voisins à partager expériences, projets et analyses pour la lutte contre le racisme. Ont pu répondre à cette invitation les BdR (fédéré et CL de Vitrolles) l'Hérault (CL de Montpellier et Lunel-petite-Camargue) et le Vaucluse (fédéré, CL d'Avignon, L'Isle sur Sorgue et Carpentras). La journée s'est organisée autour de 4 thèmes :

Les activités pédagogiques

Après la présentation d'actions menées à Vitrolles et à Marseille, la discussion a souligné la nécessité de toucher les scolaires mais aussi les adultes, d'où l'intérêt des partenariats variés, scolaires (CDI, parents d'élèves...) ou autres (centres sociaux, médiathèques, éditeurs, cinémas...). Par ailleurs nous butons sur la dif-

ficulté à toucher non seulement les populations discriminées mais aussi ceux qui discriminent...

Les Roms : quelle situation, quelles actions ?

- La fédé 84 projette d'organiser des événements culturels autour des Roms : montrer d'eux autre chose que leurs difficultés ! A suivre...

- La situation dans notre région : Les effectifs de Roms sont très différentes d'un CL à l'autre ; mais surtout, les évacuations de bidonville entraînent mobilisations citoyennes, mais aussi tensions avec une partie de la population. L'action des municipalités dépasse rarement les déclarations d'intention, même si la scolarisation des enfants se fait à peu près correctement.

Les permanences d'accueil

Ces permanences travaillent en réseau avec resf, la Cimade, etc. L'aide apportée à nos visiteurs concerne les problèmes de discriminations, de voisinage, de rapports avec la police (OVPI) ; l'aide aux démarches administratives et l'action juridique. Nous avons souligné l'importance de l'articulation entre action juridique et débat collectif sur les multiples formes d'exclusion pour faire avancer l'antiracisme.

Les orientations du MRAP

Nous avons débattu des thèmes plus généraux : Notre ligne directrice doit être la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits, avec les deux aspects de défense des victimes et de pédagogie sur l'acceptation des différences. Par exemple à propos des jeunes partis en Syrie : éviter d'étiqueter, comprendre comment ils en sont arrivés là ; permettre l'expression de tous mais éviter le prosélytisme.

Sur les sujets qui agitent le mrp depuis de nombreuses années : islamophobie ; racisme anti-blanc ; intégrisme (religieux ou autre) : Ce sont



des questions importantes sur lesquelles nous devons avoir une vraie réflexion politique qui permette au MRAP d'être compréhensible à l'extérieur. Mais les débats prennent trop souvent la forme d'anathèmes stériles. Beaucoup d'anciens ont été ainsi découragés ; nos CL participeraient plus volontiers à l'équipe d'animation si l'ambiance était plus constructive...

Soirée débat, la lutte au féminin, témoignages de femmes syriennes



Soirée-débat
La lutte au féminin, témoignages de femmes Syriennes
 Dans le cadre du "Panorama des solidarités" qui se tiendra au Pré Saint-Gervais du 3 au 15 novembre. Film, Espagnols : "Pour une culture de paix", photographie de Clémentine (M 2014, dossier d'actualité syriens réfugiés au Liban).

18h30 - 19h15 : accueil et buffet
 19h15 : Projection de courts-métrages documentaires : "Comprendre la Révolution Syrienne"
 20h00 : débat avec
 - Nahed Badawia, architecte, journaliste et militante des droits de l'homme
 - Samar Yazbek, romancière, écrivain et journaliste, auteur notamment de "Feux croisés, Journal de la révolution syrienne"

Des femmes réfugiées de Tchétchénie et d'Afrique feront écho à ces témoignages de syriennes réfugiées en France.

Le jeudi 13 novembre 2014 à 18h30
 La Terrasse - Maison des Associations
 3 place Anable France - Le Pré Saint-Gervais
 Bus 170, arrêt Maine du Pré Saint-Gervais, depuis la Porte des Lilas (ligne 11), direction Saint-Denis RER, ou Hache (ligne 5), direction Porte des Lilas

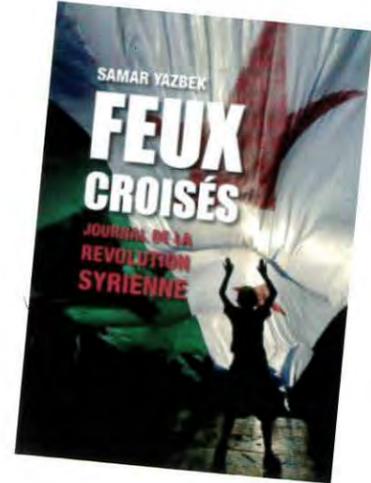
Participants : Comité de Secours à la Patrie Syrienne, Réseau associatif d'aide aux réfugiés syriens et aux détractés d'opinion en Syrie, Maison CL, Karera Femmes de la Corne de l'Afrique, MRAP Paris Le Pré Saint-Gervais

Pour une Culture de Paix : Le Comité local MRAP Pantin - Le Pré Siant-Gervais (93), avec les associations Habitat-Cité, Revivre (aide aux réfugiés syriens), et le CSPS (Comité de Secours à la Population Syrienne) organisait à la Maison des Associations du Pré Siant-Gervais, le 13 novembre, une soirée-débat : « La lutte au féminin, témoignages de femmes syriennes ».

Après un film de résistants « Comprendre la Révolution Syrienne » révélant clairement les horreurs d'une répression extrêmement dure du pouvoir, les témoignages de Nahed Badawia (journaliste et architecte), et de Samar Yazbek (romancière, écrivain et journaliste, auteur de Feux croisés : journal de la révolution syrienne, Paris, Buchet-Chastel, 2012), nous éclairaient sur les voies d'une résistance qui aspire à la création d'une démocratie et d'une paix réelle en Syrie.

Une soirée très émouvante, avec le dialogue et l'échange d'abord entre femmes Tchétchènes et Syriennes, puis Africaines, qui s'exprimaient sur les moyens de résistance armée et non armée, et sur l'impunité des crimes de guerre.

Gisèle Noublanche



Hommage à CHARLIE

JE SUIS CHARLIE

Ils étaient nos compagnons de lutte contre le racisme. En hommage aux journalistes de Charlie Hebdo, Différences reproduit des dessins que Charb, Cabu, Wolinsky, Tignous offraient généreusement au MRAP dès que nous les sollicitons.



**JE SUIS
CHARLIE**



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 81 - Fax : 01 40 40 90 98 - Email : direction@mrp.fr

Communiqué de presse

Restons Charlie : refusons le racisme et la haine

Selon des chiffres qui émanent du ministère de l'Intérieur à la date du 12 janvier 2015, 54 actes antimusulmans ont été comptabilisés, depuis l'attaque terroriste perpétrée contre Charlie Hebdo. Parmi ces actes, 21 «actions» (tirs de pistolet à grenaille, grenades à plâtre...) et 33 «menaces» ou insultes.

Le MRAP dénonce cette vague intolérable d'islamophobie et de violences anti-musulmans. Il appelle à refuser l'amalgame et la haine à l'encontre des musulmans en France ou ailleurs dans le monde où ils sont d'ailleurs eux-mêmes les premières victimes de l'intégrisme et du fascisme religieux.

Le MRAP réaffirme sa solidarité avec toutes les victimes de racisme, de discriminations et de violences, qu'ils soient journalistes, policiers, citoyens d'origine juive, musulmane ou Roms... Il rappelle son refus absolu de toute logique de « guerres des civilisations », telle que définie par Bush depuis le 11 septembre 2001 et qui, depuis lors, n'a que trop servi de "justification" à la stigmatisation de l' "Autre" différent, partout sur la Terre.

Le MRAP refuse avec force, ici en France, toutes mentions intolérables de « l'ennemi de l'intérieur » d'où qu'elles viennent - et plus particulièrement des responsables politiques dont la responsabilité est engagée ; cela ne peut que conduire au pire. En effet, comme le dit Pascal Boniface, directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques : « *Ceux qui affirment que c'est l'islam en tant que tel qui est la matrice de ces meurtres – et donc tous les musulmans - nourrissent le fléau qu'ils prétendent combattre en contribuant à la radicalisation par un jeu d'exclusion. On rejette les musulmans de la communauté nationale, on les stigmatise et on s'étonne des problèmes d'intégration* »

Nous avons été, le 11 janvier dernier, des millions à être "Charlie": restons "Charlie" !

Rester "Charlie", c'est refuser le racisme et le rejet de l'Autre, c'est refuser les politiques de boucs-émissaires, c'est refuser un « Patriot Act » contraire aux valeurs de la République. Aux crimes odieux commis contre Charlie et le magasin casher nous devons répondre, bien sûr, par l'application du Droit mais, avec plus d'urgence encore, par plus de « vivre ensemble », plus de solidarité. Cela nous impose de faire en sorte que la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » ne se limite pas à être des mots creux mais devienne enfin, de jour en jour davantage par notre volonté partagée, la réalité de tous les jours dans nos villes et nos quartiers. Ceux qui sèment les germes de la relégation, de l'exclusion, du racisme sèment les germes de la violence. Faisons nôtres les mots de Zahia Ziouani, directrice de l'orchestre symphonique « Divertimento » : « *L'obscurantisme, l'ignorance et la misère intellectuelle qui ont été à l'origine des drames que nous avons vécus, se combattent avec l'éducation et la culture* ».

Depuis le 11 septembre 2001, la "guerre contre le terrorisme" n'a fait qu'amplifier le chaos et conduit le monde à une dangereuse impasse. Le MRAP réitère ce qu'il disait il y a 13 ans : la guerre contre le terrorisme n'est gagnable par personne, c'est aux causes qu'il faut s'attaquer. Contre la « guerre des civilisations » qui conduit le monde à une catastrophe irrémédiable, il est urgent d'agir pour un monde de justice, de paix et de démocratie !

Restons Charlie ! Commençons par construire ce monde en France.

Paris, 13 janvier 2015

